

LOUS MITIEYS

D'AZUR



BULLETIN

D'INFORMATION



Le Mot du Maire

Malgré les menaces qui pèsent sur le futur des communes, le Conseil Municipal lance de nombreux projets comme je vous l'avais annoncé dans le bulletin de décembre.

Les lotissements « Lou Casaou » et « Lou Yeme » sont en cours de réalisation et seront opérationnels avant la fin de cette année. Le dossier pour engager les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment de La Poste est lancé alors que l'aménagement de la Route de Moliets est maintenant terminé.

La sécurité du village va être renforcée, par la présence de plusieurs plateaux surélevés pour réguler une vitesse que beaucoup trouvent excessive.

Les services d'EDF vont terminer l'enfouissement du réseau 20.000 volts en réalisant les branchements. Azur, Messanges et Moliets seront moins exposés aux aléas de la nature.

Puis, nous allons débiter l'entretien de la forêt touchée par la tempête. Notre statut de commune non soumise au régime forestier nous paralyse puisqu'à ce jour aucune aide, au titre de la solidarité, contrairement aux propriétaires privés, ne nous est accordée. L'ensemble des communes regroupées dans une association, va entreprendre des démarches, y compris en justice, pour tenter de faire infléchir ces décisions.

Pour trouver d'autres ressources, le champ photovoltaïque est une solution et un projet est en cours d'étude pour aboutir, espérons-le, dans les prochains mois.

Avec l'arrivée de l'été, des touristes et des fêtes, Azur va retrouver un habit de village fleuri, coquet et apprécié par beaucoup, puisque le recensement qui s'est terminé il y a quelques mois nous a compté 601.

601 Azuriens heureux de participer à la vie du village.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin.

Michel LAUSSU

Au fil des dossiers

Les bâtiments publics



Le bâtiment de La Poste va faire l'objet de travaux de rénovation dans le cadre d'une réaffectation des locaux.

L'ancien local de La Poste accessible au public est transformé en local commercial, tandis que l'ancien logement demeure dans le parc communal des logements locatifs sociaux.

Les travaux de rénovation sont estimés financièrement. Le dossier de demande de subventions, pour la part logement, est en cours d'instruction.

Les procédures d'appel d'offres pour les différents corps de métier seront engagées dès lors que leur financement sera acquis.

Le hangar communal fait toujours l'objet d'un projet d'équipement en panneaux photovoltaïques. L'examen de nouveaux devis nous conduit à demander de plus amples renseignements pour nous assurer de la faisabilité technique de cette opération.

Lotissements

Lotissement Lou Casaou

Les travaux de viabilisation du lotissement Lou Casaou sont maintenant achevés. Les opérations de bornage des lots sont en cours. Elles permettront la préparation des actes de vente.

Les futurs acquéreurs seront connus dans les prochains jours. La dépose de la ligne aérienne EDF moyenne tension est envisagée cet automne après les travaux délicats de basculage.

L'antenne provisoire Orange implantée à proximité des bâtiments municipaux sera démontée dès lors qu'une définitive sera opérationnelle sur l'extension de la zone artisanale.

Lotissement Lou Yeme

Les travaux de viabilisation du lotissement Lou Yeme (zone artisanale) sont programmés pour cet été, dès que les dernières autorisations administratives auront été délivrées.

Une subvention est accordée par le Conseil Général à hauteur de 27 % du montant des travaux.

Voirie communale



Agglomération d'Azur - zone 30 km/h

Afin de poursuivre sa politique de mise en sécurité des usagers dans l'agglomération d'Azur, la Municipalité souhaite étendre la zone 30 km/h par la réalisation de plateaux surélevés sur les routes de Soustons, Messanges et du Lac.

Le montant total HT de ces travaux est évalué à 72.250 euros. Une subvention est allouée par le Conseil Général à hauteur de 30 % des travaux. La procédure d'appel d'offres est en cours. L'attribution des marchés sera faite après analyse technique des offres.

Le promoteur SOVI du lotissement « les jardins d'Azur » subventionne le plateau surélevé de la rue du stade, à hauteur de 20 % du coût.

Aménagement Route de Moliets

Les travaux de génie civil sont terminés ainsi que les travaux « espaces verts » réalisés par les employés communaux.

La réception de ces travaux a eu lieu le mercredi 12 mai dernier en présence de Monsieur Bouyrie, Conseiller Général. La piste piétonnière est accessible aux vélos dans la mesure du respect des piétons.

Il est à déplorer l'incivilité de certains qui ont dérobé une dizaine de plants. La Municipalité soucieuse d'embellir notre village pour le plaisir et la sécurité de tous, en maîtrisant les dépenses publiques condamne ces actes irresponsables.

Urbanisme

Le projet de ferme photovoltaïque, localisé dans le prolongement de la zone artisanale Lou Yeme a reçu un avis défavorable des services de l'Etat.

Avec accord de la Préfecture, la visite sur le terrain d'un nouveau site a eu lieu avec le bureau d'études. Si ce nouveau dossier reçoit approbation, une révision simplifiée du PLU sera engagée.

La Forêt



Suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009, nous avons estimé les dégâts en % et valeur afin d'effectuer des déclarations de sinistre.

A ce jour, toujours pas d'aides pour les communes non soumises au régime forestier (ONF).

L'entreprise Servary a terminé l'exploitation des gros chablis.

La parcelle de Thoumazic 5,71 hectares a été plantée par la SARL Coureau de Soustons, moins disante lors de l'appel d'offres. Cette plantation était prévue en 2009. Cette année nous allons faire planter 5 hectares au Coût.

Nous avons marqué 785 pins au Tuc de Pey dans une parcelle très sinistrée. (+ de 50%). Il restera un carré de 4 hectares sur les 18 de la parcelle pour l'année prochaine. Nous avons proposé de faire une ferme photovoltaïque à cet endroit ; l'étude est en cours.

Nos derniers chablis de jeunes pins devraient être pris rapidement par les établissements Darbo de Linxe. Ensuite nous ferons broyer les souches et nettoyer la forêt communale.

CCAS

Un rappel pour signaler les actions du CCAS d'Azur :

- aide au portage des repas à domicile
- aide aux particuliers en difficulté
- organisation du repas de Noël pour tous les retraités
- téléalarme

Les personnes, membres de cette commission sont à votre service.

Nous les remercions pour leur précieuse collaboration.

Camping Azu'Rivage



Depuis janvier 2010, le camping Azu'Rivage est géré, dans le cadre d'une délégation de service public, par Monsieur et Madame Dagréou, gestionnaires de camping. La concession a une durée de 15 ans. Le montant de la location s'élève à 60.000 euros auxquels s'ajoute une participation au chiffre d'affaires supérieur à 500.000 euros.

Après un passage à l'accueil du camping, la piscine est accessible aux Azuriens :

- les mercredis, samedis et dimanches de 14h00 à 19h00, jusqu'au 2 juillet et du 30 août au 15 septembre 2010
- tous les jours de 11h00 à 19h00 du 3 juillet au 20 juillet et du 20 août au 29 août.

Plan mise en accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes, des aires de stationnement automobile ainsi que les bâtiments recevant du public.

Il est obligatoire dans toutes les communes quel que soit le nombre d'habitants. Tous les handicaps sont concernés, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif et mental mais également les personnes à mobilité réduite telles que personnes âgées, femmes enceintes, personnes fatigables.

La commission est composée de Monsieur le Maire, de membres du Conseil Municipal, de représentants de la DDE, l'architecte des bâtiments de France, la RDTL, la Gendarmerie, la Communauté des Communes MACS, ainsi que les représentants des retraités, des parents d'élèves et des associations d'handicapés.

Un premier travail a permis d'établir un diagnostic des zones à aménager :

- Zone A : le centre bourg
- Zone B : le bord du lac

Par la suite les aménagements et leur programmation par ordre de priorité et de la faisabilité ont été déterminés.

Bibliothèque



Dans le cadre de la troisième édition « Le polar se met au vert », la bibliothèque d'Azur a proposé l'animation « Vol d'art dans le polar » du 01 au 08 avril. Ce décor - jeu s'adressait aux enfants de 5 à 12 ans qui devaient mener l'enquête dans un espace interactif et grandeur nature.

Malgré la qualité de cette exposition, la fréquentation a été décevante. Toutefois, l'accueil des classes s'est très bien déroulé : enfants et institutrices ont été ravis.

Le point d'orgue de cette manifestation étant le salon du livre qui s'est tenu les 15 et 16 mai à Vieux-Boucau.

Au programme : des rencontres, des débats, des expositions et une vingtaine d'auteurs et illustrateurs à rencontrer dont Jean-Hugues Oppel, Dominique Manotti, Max Cabanes, Marin Ledun...

Sur ces 2 jours, plus de 1 000 personnes ont été accueillies. L'ambiance « familiale » du salon, a permis aux auteurs d'être disponibles et ouverts au dialogue.

Petit rappel sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 16h-18h et samedi : 10h-12h.

Association DFCI

Suite au départ de Monsieur Bernard Ducrocq, l'association s'est renouvelée. Le nouveau président est Michel Laussu, Maire d'Azur.

Il est dommage que peu de propriétaires, membres de cette association, participent à la vie de cette structure (une douzaine étaient présents à la dernière assemblée générale, alors que les adhérents sont au nombre de 90).

Sous la houlette de Monsieur Ducrocq, une dizaine d'aires de stockage de bois ont été réalisées, des kilomètres de fossés et de chemins entretenus, des dizaines de ponts réhabilités, les chemins d'accès pompiers reconnus et une nouvelle cuve d'eau plus moderne et opérationnelle mise à disposition des bénévoles pour la surveillance des feux. Monsieur Ducrocq a consacré beaucoup de son temps pour accomplir toutes ces missions, bénévolement, au service de tous les adhérents de l'association communale de défense contre l'incendie.

Un grand merci pour le travail accompli.

A nous de continuer dans cette voie.

SITCOM

L'étude de la nouvelle usine suit une évolution normale au niveau administratif. Dans les prochaines années, elle aura un impact sur le fonctionnement actuel.

Vous possédez des déchets encombrants et vous ne pouvez vous déplacer : le SITCOM vous propose un service d'enlèvement à domicile au tarif de 33 € l'enlèvement (volume maximum : 2 m³ par voyage). Si vous êtes intéressé, il vous suffit de contacter le SITCOM au 05.58.72.03.94. La prestation est réalisée uniquement sur rendez-vous. Des fûts de 120 litres sont également à votre disposition, afin de récupérer les huiles végétales, pour un tarif de 20,50 € l'enlèvement.

Les déchetteries ferment une demi-heure plus tôt les après-midi :

| | Matin | Après-midi |
|-------|---------------|---------------|
| Eté | 08h30 - 12h00 | 13h15 - 18h30 |
| Hiver | 08h00 - 12h00 | 13h15 - 18h00 |

MACS

Les principales actions engagées par la communauté des communes MACS cette année 2010, s'orientent autour de sujets importants :

- mise en place d'une cuisine centrale pour se substituer aux cantines existantes en particulier et prendre en compte les repas des personnes à domicile
- mise en route de l'amélioration de la piste cyclable Léon-Hossegor et élaboration de la piste cyclable Messanges - Azur - Magescq et Azur - Soustons
- développement des zones d'activités de Seignosse, Magescq ...

Les ressources financières



Comptes administratifs 2009

Commune :

| | Fonctionnement | Investissement |
|------------|----------------|-----------------------|
| Recettes : | 656 190,42 € | 137.471,00 € |
| Dépenses : | 419 754,06 € | 131.063,01 € |
| Excédent : | 236 436,36 € | Excédent : 6 407,99 € |

Résultat positif : 239.864,35 € compte tenu des restes à réaliser

Forêt :

| | Fonctionnement | Investissement |
|------------|----------------|----------------------|
| Recettes : | 64 016,49 € | 5 003,24 € |
| Dépenses : | 51 731,87 € | 10 226,62 € |
| Excédent : | 12 284,62 € | Déficit : 5 223,38 € |

Résultat positif : 7 061,24 €

Budget primitif 2010

Commune :

| | Fonctionnement | Investissement |
|------------|----------------|----------------------------------|
| Recettes : | 710 568 € | 358 244 € |
| Dépenses : | 710 568 € | 358 244 € avec restes à réaliser |

Forêt :

| | Fonctionnement | Investissement |
|------------|----------------|----------------|
| Recettes : | 23 061 € | 10 678 € |
| Dépenses : | 23 061 € | 10 678 € |

SIEAM

Eau :

| | | |
|---------------|-----------------------------------|--------|
| Tarifs 2010 : | Prix du m ³ consommé : | 0,78 € |
| | Part fixe globale : | 52 € |

Assainissement :

| | | |
|-------------|-----------------------------------|---------|
| Tarifs 2010 | Prix du m ³ consommé : | 1,185 € |
| | Part fixe globale : | 50 € |

Impôts locaux

Le Conseil Municipal a voté une hausse des taux d'impositions des 3 taxes locales à hauteur de 5% :

- taxe d'habitation : 7,89 % contre 7,52 %
- taxe foncière bâtie : 9,00 % contre 8,57 %
- taxe foncière non bâtie : 33,66 % contre 32,06 %

Sur votre feuille d'imposition, que vous recevrez à partir du mois de septembre, cela se traduira de la façon suivante : en 2009 vous avez réglé une participation communale de :

- 100 € de taxe d'habitation, vous réglerez en 2010 105 €, soit 5 € de supplément
- 100 € de taxe foncière bâtie, vous réglerez en 2010 105 €, soit 5 € de supplément
- 100 € de taxe foncière non bâtie, vous réglerez en 2010 105 €, soit 5 € de supplément.

Cette augmentation intervient après plus de 10 années sans augmentation des 3 taxes communales et un manque à gagner de plus de 100.000 € dû aux méventes de bois (tempête Klaus) et aux baisses des rentrées de recettes (exonération des taxes foncières non bâties, baisse des recettes des droits de mutation et de la taxe professionnelle).

Pour information, la moyenne départementale de ces 3 taxes est de 15,96 % (T.H.), 17,98 % (F.B.) et 47,17 % (F.N.B.).

Défibrillateur

Parce que chaque année en France plus de 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque et que le temps d'intervention auprès de la victime est l'élément clé de sa survie, implanter des défibrillateurs cardiaques peut contribuer à sauver des vies.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal dans sa séance du 30 septembre 2009 a décidé de participer à l'opération initiée par l'Association des Maires des Landes pour implanter des défibrillateurs cardiaques dans les communes Landaises.

Ce défibrillateur a été acquis et implanté à l'Espace François Mitterrand.

Depuis le décret du 4 mai 2007 « toute personne même non médecin est habilitée à utiliser un défibrillateur »

Pour que le plus grand nombre de Landaises et de Landais soient formés aux gestes de premier secours, l'Association des Maires a organisé avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Landes des séances de formation.

Pour notre commune 15 personnes ont participé à cette formation qui s'est tenue le vendredi 22 janvier 2010 à Soustons.

Centre de loisirs



L'ouverture du nouveau bâtiment qui accueille le centre de loisirs à Messanges est prévue pour le début des vacances d'été.

Informations diverses

Recensement

Le recensement s'est déroulé du 20 janvier au 20 février 2010. Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de notre commune au cours de ces 5 dernières années.

| | RECENSEMENT | RECENSEMENT | EVOLUTION | EVOLUTION |
|-------------------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| | 2005 | 2010 | Nombre | % |
| Habitations principales | 219 | 263 | + 44 | + 20,09 % |
| Habitations secondaires | 105 | 117 | + 12 | + 11,42 % |
| Logements vacants | 12 | 14 | + 2 | + 16,66 % |
| Total | 336 | 394 | +58 | + 17,26 % |
| Population totale | 521 | 601 | + 80 | + 15,36 % |

Fleurir Azur

La commission « Fleurir Azur » se déplace sur le terrain, pour admirer vos plantations et rendre son verdict qui sera proclamé le samedi 23 octobre 2010 à la salle François Mitterrand.

Cérémonie du 8 mai

Par une journée ensoleillée, un public fidèle s'est réuni autour du monument aux morts pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

Laétitia Roux a lu un message de la fédération des anciens combattants tandis que Monsieur le Maire faisait la lecture du message du secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Les nombreux jeunes, présents, ont déposé un bouquet.

Fête des Mères



La manifestation en l'honneur de la fête des mères s'est déroulée le 29 mai en présence d'une centaine de personnes. Dans une excellente ambiance, chaque maman a reçu, comme chaque année, une rose. Les mamans de Manech Chapel, Manon Bernard, Malika Larbaigt, Angélique Desbieys se sont vues remettre un bouquet. Un buffet sympathique a clôturé cet après-midi convivial.

Dénomination des rues

- Lotissement Tahurat : Rue de Tahurat
- Lotissement les Jardins d'Azur : Rue des Alouettes
- Lotissement Lou Casaou : Rue des Molinies
- Lotissement Lou Yeme : Rue du Hapchot

Diplômes



Les jeunes qui ont obtenu un diplôme sanctionnant leur scolarité sont invités à se faire connaître au secrétariat de la mairie munis d'une copie du diplôme ainsi qu'un RIB.

Conteneur vêtements

Un conteneur a été installé sur la place du 18 mars 1962 afin de récupérer les vêtements non utilisés. Ils doivent être propres, en bon état et mis dans des sacs plastiques avant d'être glissés dans le conteneur. L'association Voisinage vous remercie de votre générosité

Site Internet Mairie

A partir d'un cahier des charges établi par une commission d'élus, l'Agence Landaise Pour l'Informatique a construit l'architecture du site.

Le développement du site, l'écriture, la saisie de tous les textes, le choix des photographies et la mise en page est à la charge de la mairie.

A cet effet Stéphanie Decourt et Raymond Breton ont reçu une formation pour devenir administrateurs du site.

La mise en ligne du site interviendra prochainement.

Ballades Azur

L'été revenant, avec le Syndicat d'Initiative, des promenades seront organisées pour tous ceux qui veulent connaître notre village (1 à 2h00).

Les rendez-vous seront signalés par affichage sur le panneau lumineux.

Projet de champ photovoltaïque

La commune d'Azur a engagé un processus pour réaliser un champ photovoltaïque pour participer au développement des énergies renouvelables, mis en place par le Grenelle de l'environnement.

JP Energie Environnement est l'entreprise intéressée pour s'engager à Azur.

Cet équipement occuperait une superficie de 10 à 12 hectares sur une parcelle de forêt communale sinistrée à 60% après le passage de la tempête Klaus.

Un long travail administratif va être entrepris pour obtenir les autorisations nécessaires pour la réalisation de cet ouvrage.

Elections régionales Mars 2010

Adryana Brutails était la plus jeune votante des élections régionales du 14 et 21 mars derniers. Il y a eu 290 votants sur 489 inscrits (59,3 %), soit 199 abstentions : 264 bulletins exprimés et 26 nuls.

Les résultats sont les suivants :

- Liste de Monsieur Darcos : 80 voix (30,3 %)
- Liste de Monsieur Lassalle : 32 voix (12,1 %)
- Liste de Monsieur Rousset : 152 voix (57,6 %)

Enfouissement réseaux EDF

ERDF entreprend une vaste opération d'enfouissement des réseaux sur le département des Landes (1000 km).

Les lignes 20.000 volts Azur - Moliets et Azur - Messanges font partie de ce projet et les travaux ont débuté cet automne. Cette opération devrait permettre une sécurité supplémentaire pour nous garantir des épreuves, comme celle que nous avons subi en janvier 2009.

Transports R.DT.L.



La Régie Départementale de Transports des Landes a repensé les circuits et aménagé les horaires.

Les habitants d'Azur qui souhaitent être conduits à Dax ou Bayonne par l'autobus, au départ de Magescq ou Soustons, peuvent prendre contact avec la RDTL.

Tél : 05.58.56.80.80 ou 05.58.05.66.00

www.rdtl.fr

Prix du billet : 2 euros ou 10 voyages pour 15 euros
Jusqu'à 5 ou 6 aller - retour par jour.

Histoire d'Azur

C'est Brémontier, qui au début du 18^{ème} siècle, pour fixer les dunes, devait planter de pinèdes et genêts, notre département. Notre commune devait participer à cet ouvrage.

Déjà en 1799, le mauvais entretien du Canal de Pinsolle avait entraîné des inondations du Pignada. En 1855, le Maire décide de faire résiner les pins, de procéder à l'exploitation par Régie Municipale et donne un avis défavorable quant à la soumission au régime forestier. Le projet ne verra le jour qu'en 1865, car les Landes communales sont toutes jeunes (180 ha semés en 4 ans). Une somme de 250 F sera allouée pour acheter les matériaux.

La première vente d'éclaircissage se déroule en 1888 : 1220 pins sont marqués au marteau C.A. par le garde-champêtre et les résiniers. C'est à partir de 1907 qu'ils seront marqués à la hache. La seconde vente aura lieu en 1891 : elle concerne 3545 pins, également d'éclaircissage.

Depuis, chaque année, diverses coupes ont lieu. Cela permet de dégager quelques subsides, utilisés au développement d'Azur.

En 1907, la superficie de la forêt communale est supérieure à 200 ha. Vu l'état de la forêt, les membres du Conseil Municipal, tous propriétaires, se refusent à créer des pare - feux. Toutefois des incendies importants devaient se déclarer les 26 - 27 - 28 juillet 1929 et un autre au « Peyneugue » en 1938. Mais ce sont les sinistres de la Haute - Lande en 1949 qui devaient entraîner une meilleure protection de la forêt. Depuis 1905, la commune d'Azur possédait une pompe à incendies, manœuvrée par 6 hommes et 50 seaux de toile (coût : 1100 F). Le hangar qui les abritait était situé dans la cour de l'école. Il a été construit par l'entreprise Daleau en 1906 (300 F)

En 1950, un camion GMC était acheté. Il a été mis hors service en 2006 et remplacé par une remorque garde de feu installée dans le hangar communal.

Livre d'Azur



Les membres de la commission animation oeuvrent pour réaliser deux ouvrages :

- la vie à Azur, d'après les témoignages recueillis par Madame de Senneville, il y a quelques années
- la vie à Azur en 2010, à travers plusieurs portraits. Des Azuriens seront contactés pour participer à ce projet. Nous espérons que beaucoup répondront favorablement à cette initiative.

Une fête clôturera la présentation aux Azuriens des recueils, reflets de notre patrimoine.

Vivre en harmonie avec ses voisins ...

La mitoyenneté :

Tout mur servant de séparation entre bâtiments, cours, jardins, et enclos est présumé mitoyen. La mitoyenneté est un droit de propriété appartenant en commun à deux personnes.

Si elle est un droit, elle est aussi source d'obligations et de servitudes :

- la réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge des copropriétaires et de tous ceux qui y ont droit
- le copropriétaire peut abandonner son droit de mitoyenneté, pourvu que le mur mitoyen ne soutienne pas un bâtiment qui lui appartient.

Il existe plusieurs types de séparation mitoyenne :

- une clôture : la hauteur est fixée suivant les règlements d'urbanisme
- un fossé : l'entretien incombe aux copropriétaires
- une haie : les produits de la haie mitoyenne appartiennent aux propriétaires par moitié
- des arbres : les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. Lorsqu'ils meurent, qu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié. Les fruits sont recueillis à frais communs et partagés aussi par moitié, soit qu'ils tombent naturellement, soit que la chute en ait été provoquée, soit qu'ils aient été cueillis. Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés.
- Plantation d'arbres près du mur mitoyen : ils doivent être plantés à deux mètres de la ligne séparative s'ils doivent dépasser 2 mètres de hauteur ; ou à 50 cm de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas 2 mètres. La distance se calcule du centre de l'arbre à la ligne séparative des terrains. Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.
- Un mur : chaque propriétaire peut bâtir contre un mur mitoyen ou appuyer une construction sur ce mur à condition de ne pas gêner le voisin. Il est préférable d'obtenir l'accord de ce dernier. Tout copropriétaire peut faire surélever le mur mitoyen à ses frais. Il lui appartient également d'entretenir cette partie exhaussee. La hauteur du mur ne doit pas dépasser celle imposée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). On ne peut faire pratiquer aucune fenêtre ou ouverture dans le mur mitoyen sans le consentement du voisin.
- Un cours d'eau : si celui-ci est public, l'entretien incombe à l'Etat. Si le cours d'eau est privé et si vous en partagez la propriété avec d'autres riverains, il vous appartient d'assurer le bon écoulement de l'eau, d'éviter l'envasement et d'entretenir les berges bordant votre propriété.

Tout litige de voisinage peut se régler à l'amiable, cela évite des complications ou parfois des frais financiers. En cas de persistance de la mésentente, adressez-vous auprès du Tribunal d'Instance qui règlera votre litige.

Loisirs Créatifs

Depuis 1997, je possède une maison à Azur et j'habite enfin ici à plein temps.

J'enseigne l'encadrement depuis une quinzaine d'années, le scrapbooking (l'art de mettre en valeur les photos dans des albums) et le cartonnage (fabrication de boîtes fonctionnelles et de décorations).

Si vous êtes intéressés (es), je vous propose des cours particuliers ou collectifs (maximum 4 personnes).

Merci de me contacter
116 allée des Bruyères
05 58 47 14 26

A bientôt
Christine Chevarin Frassin

Diététicienne - Nutritionniste



A partir de septembre 2010, une diététicienne - nutritionniste diplômée d'état consultera sur Azur.

Lors de vos consultations, un bilan nutritionnel sera établi, un programme alimentaire personnalisé sera proposé ainsi qu'un suivi diététique.

Des conseils sur la prévention et la santé seront donnés.

Pour tout renseignement, contacter :

Aurélia LACAZE - LASSOUJADE
Tél : 06.37.38.50.80

Etat-Civil

Naissances



Angélique Marques née le 6 janvier 2010.
Malika Larbaigt, née le 29 mars 2010.
Ava Calcos Stéfano, née le 27 mai 2010.
Clément Dartiguenave, né le 9 juin 2010

Tous nos vœux de bonheur.

Mariages



Annabelle Manoury et Hervé Barlozzo, le 15 mai 2010.
Sandra Lacaze et Ludovic Pereira, le 12 juin 2010

Tous nos souhaits de bonheur.

La Vie des Associations

Comité des Fêtes



Le comité des fêtes offrira le pain et le fromage aux Azuriens. Rendez-vous espace François Mitterrand à partir de 18h30.

Sardinades au lac :

- le 23 juillet animée par « Lous Cadetouns » de Soustons ; puis bal disco avec « Disco Star »
- le 13 août animée par « Lous Crabots » de Tyrosse ; puis bal disco avec « Disco Star », soirée fluo

Les fêtes locales 2010 :

- vendredi 27 août :
 - o 18h00 : 1^{ère} étape de la course de trottinettes
 - o 18h00 : concours de pétanque en doublettes
 - o 21h00 : bal disco avec « Disco Star »
- samedi 28 août :
 - o 11h30 : 2^{ème} étape de la course de trottinettes
 - o 17h00 : petits jeux pour les enfants
 - o 20h00 : repas champêtre animé par la banda « Lous Tiarrots » de Castets
 - o 22h00 : bal disco avec « Disco Star »
- Dimanche 29 août :
 - o 11h30 : 3^{ème} et dernière étape de la course de trottinettes. Remise des récompenses et des coupes.
 - o 12h30 : apéritif et tapas de clôture des Fêtes et ensuite pique-nique sous les chênes

Loto : il aura lieu à l'automne.

Le comité des fêtes a toujours besoin de nouveaux bénévoles, les jeunes et les nouveaux Azuriens voulant nous rejoindre seront les bienvenus. Veuillez laisser vos coordonnées à la Mairie, nous vous inviterons à la prochaine réunion.

Les Archers d'Azur



Comme chaque année au printemps, nous nous entraînons sur notre terrain extérieur.

Cette année, nous avons participé à peu de compétitions. Mais quelques jeunes arrivent et pourront s'ils le veulent, l'année prochaine, se mesurer à d'autres archers des clubs voisins.

Nous profitons des derniers entraînements pour passer les plumes et les flèches de progression qui seront distribuées lors du dernier entraînement fin juin.

Comme chaque année, il n'y a pas d'entraînement au mois de juillet et août. Les cours reprendront début septembre après la reprise de l'école.

Toute personne licenciée, qui a son matériel, peut s'entraîner sur le terrain l'été.
Téléphoner au 05.58.41.57.95. Merci

Les Archers d'Azur vous souhaitent de très bonnes vacances et à la prochaine saison en septembre.

Les Amis d'Azur

L'association des « Amis d'Azur » a été relancée fin mars lors d'une réunion entre le Conseil Municipal et les associations d'Azur.

Cette association a pour but de refaire vivre les traditions à Azur et en particulier l'événement de la Mayade. En effet, l'intention étant de regrouper les jeunes Azuriens afin qu'ils participent à toute la tradition du 1^{er} mai (préparer les fleurs, planter le mai et participer au repas de la Mayade) et de réunir le maximum de gens autour d'un bon repas pour passer un moment convivial ensemble.

Pari réussi ! Cette année, une quinzaine de jeunes entre 14 et 25 ans furent présents tout au long des préparatifs. De plus, nous étions 240 à assister au repas de la Mayade.

Nous tenions à vous remercier d'être venus aussi nombreux le 1^{er} mai à la salle François Mitterrand. Nous avons passé ensemble, toutes générations confondues, une très bonne soirée dans la joie et la bonne humeur. Les bénévoles des « Amis d'Azur » ont été très heureux de passer ce bon moment avec vous tous.

Les amis, on espère vous revoir aussi nombreux l'année prochaine pour passer une nouvelle soirée ensemble.

Les amis d'Azur

Le Syndicat d'Initiative

Le guide d'Azur a été refait. Ce petit dépliant regroupe l'ensemble des activités présentes sur notre commune. Si vous souhaitez faire référencer votre activité, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées à la Mairie. Toutes nos excuses par avance pour les personnes oubliées, qu'elles se manifestent pour l'année prochaine.

Monsieur Grangé tient également à votre disposition à la Mairie, un dépliant intitulé « Aux origines d'Azur ». Il retrace brièvement la vie des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem et l'accueil des Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle. Ses visites guidées remarquables compléteront les commentaires de ce document.

Sur le même thème, une Azurienne, Madame Marguerite Labèque, effectue la visite guidée de la Chapelle de Mâa, à Moliets, tous les lundis matins de juillet et août. Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'office de tourisme de Moliets.

En ce qui concerne notre marché nocturne, il débutera cette année le dimanche 18 juillet et se terminera le dimanche 15 août. Le thème a évolué : il s'agit désormais d'un « marché gourmand », réservés aux métiers de bouche. Les exposants vous montreront leur savoir-faire et vous proposeront des dégustations.

Une communication de Monsieur Didier Kobden :

Une campagne est diffusée dans tous les médias, pour la Fondation Danielle Mitterrand, pour l'accès de l'eau à tous, dans le monde. L'eau nous est indispensable et la Fondation se bat pour ce droit universel et la non marchandisation de celle-ci. Pour soutenir la fondation, Philippe Starck a dessiné une gourde « la feuille d'eau » vendue uniquement sur Internet www.france-libertés.fr. Les gourdes seront également disponibles au Mini-golf d'Azur en juillet et août. Il est ouvert de tous les jours de :

- 9h30 à 20h00 (dimanche - lundi - mardi - mercredi)
- 9h30 à 23h00 (jeudi - vendredi - samedi)

Vous pouvez louer des vélos, ou le terrain de tennis tous les jours de juillet et août de 9h30 à 20h00. Des tarifs spéciaux seront appliqués pour les Azuriens (ex : 8€ au lieu de 12€ pour le tennis).

Gym'Azur

L'association Gym'Azur vient de fêter ses quatre ans d'activité et conformément aux statuts une Assemblée Générale tenue le 12 avril a procédé au renouvellement des membres de son bureau.

L'équipe à l'origine de la création de l'association menée par Anne-Marie Izoulet, Présidente, n'a pas souhaité postuler pour un nouveau mandat. L'ensemble des participants (23 inscrits) a cordialement félicité et remercié les membres du bureau pour le développement de l'activité pendant ses quatre années.

Le siège social est transféré à l'adresse de Jean-Claude Roche, nouveau Président, 61 rue des Bleuets à Azur.

Nous vous invitons dès maintenant à nous rejoindre, à la rentrée de septembre, le lundi à 15 heures pour une heure de détente en toute convivialité.



Le club est composé actuellement de 30 joueurs.

Cette saison, nous avons disputé 17 matchs (8 victoires, 2 nuls et 7 défaites) ainsi que 5 tournois.
De bons résultats cette année, dommage que certaines équipes aient dû déclarer forfait pour les matchs retours ; ce n'est que partie remise.

Le 20 février, nous avons organisé une triangulaire suivie du traditionnel repas d'hiver auquel se sont retrouvés équipiers, supporters et adversaires.

Ensuite, le 03 avril, nous avons réalisé le voyage à Bordeaux ; soirée très difficile à organiser cette année à cause d'un calendrier surchargé des Girondins.
Lors de cette journée, nous avons assisté à une rencontre opposant les Girondins aux Nancéens puis nous sommes rentrés à Azur où nous avons partagé un repas préparé par nos fidèles cuisinières restées au village.

Enfin, le 05 juin, nous avons organisé notre tournoi qui a été suivi par un repas rassemblant quelques participants ainsi que les azuriens fidèles à nos manifestations.
Durant cet excellent repas, nous avons encore une fois pu apprécier la voix de notre diva azurienne Roxane Deroo.

Grâce à une belle après midi et malgré l'absence de quelques équipes, les participants ont partagé un bon moment d'amitié.

Merci à tous les participants à nos diverses manifestations ainsi qu'aux bénévoles qui font de nos activités des journées réussies de fête et de partage.

BONNES VACANCES À TOUS.



CLUB DES RETRAITES D'AZUR

Premier semestre 2010, toujours deux types d'activités, celles du mois et celles du mercredi. Tous les mercredis une vingtaine d'habitues se retrouvent salle François Mitterrand ou sur les terrains de boule voisins. La pétanque se porte bien ainsi que les parties de cartes. Le scrabble a temporairement un peu moins d'adeptes surtout à cause des ennuis de santé des uns ou des autres qui je l'espère seront bientôt pour tous du passé.

Les mercredis sont donc surtout autour de jeux et distractions l'occasion de mettre à jour nos informations, d'entretenir la gazette du village, pour certains d'oublier la solitude pendant un après midi et pour tous d'améliorer la connaissance de l'autre.

Il ya quelques temps j'ai interrogé les membres du club sur la marche. Que la quinzaine d'amateurs ne s'impatientent pas il y aura bientôt une promenade proposée dans les chemins autour du village ou les sites proches .

A coté de ces rencontres hebdomadaires nous avons une réunion mensuelle qui rassemble la majorité des membres du club

En janvier nous étions soixante cinq à partager la galette des rois et à suivre le tirage de la bourriche.

En février ,au choix choucroute ou pot au feu préparés par Nicolas pour les soixante dix adhérents qui sont venus assister à la traditionnelle assemblée générale. Un petit point à cette occasion; notre assemblée a élu Dédé Roulet comme administrateur de l'association, il vient compléter notre équipe secouée ces derniers mois par les décès et la maladie.

Notre club compte quatre vingt sept membres plus ou moins actifs, plus ou moins jeunes, plus ou moins disponibles en fonction des événements de nos vies personnelles. Notre but est de proposer à tous une série d'activités ou chacun prend ce qu'il peut et qui l'intéresse, mais au delà c'est proposer des occasions de rencontres entre des gens qui arrivent de lieux et milieux très variés pour vivre à Azur et devenir au moins aussi azurien que ceux qui y sont nés ou y ont toujours vécu.

Au mois de mars ,au sortir de l'hiver, nous avons été déjeuner au Lac d'Azur; Nous y étions une soixantaine à écouter après un bon repas les histoires de de nos deux conteurs du jour Roger Guilhou et Michel Baris. c'était une première , nous recommencerons en essayant de varier les thèmes.

Le printemps étant la ,en avril nous avons décidé de nous aérer, nous avons fait une sortie à Biscarosse. Nous sommes allés voir les hydravions et leur histoire puis l'après midi nous avons fait une très agréable balade sur le lac .

En mai il était prévu une journée sur les gaves et l'Adour ; malheureusement une mésentente avec le batelier nous a contraint à l'annulation de cette sortie . Nous compenserons en juin en allant faire le tour de Biarritz en petit train , déjeuner à Ibardin, puis retourner voir le repas des phoques et visiter le musée de la mer.

Merci encore à tous ceux qui s'impliquent dans l'organisation et l'animation de notre club, j'invite tous ceux qui ne nous ont pas encore rejoint à le faire et enfin petit coup de chapeau à l'équipe des jeunes qui a redonné vie à la maiade.

Jean. Coupaye

SCRABBL'AZUR

Malgré la longue absence du Président, le club a continué de fonctionner régulièrement et dans les meilleures conditions.

Lilian, Marie-Françoise et Raymonde n'ont pas ménagé leurs efforts à la satisfaction de tous les adhérents.

Quelques-uns ont participé à plusieurs épreuves et récolté des points qui leur permettront, peut-être, de changer de catégorie et de grimper dans le classement national.

Monique Brunier s'est particulièrement distinguée au championnat de France terminant 19ème sur 3 945 à la phase 2 puis 88ème sur 2 039 à la phase 3, se qualifiant ainsi pour la finale nationale qui se disputait à Reims.

Autre belle performance de Simone-Andrée Ricard: 320ème sur 3060 au simultané mondial en semi-rapide.

Au championnat des Landes, Monique Brunier est 1ère en 3ème série, Simone Vogein 3ème en 5ème série et Claudie Chevreau 3ème en 6ème série.

Au championnat régional d'Aquitaine, sur 130 joueurs, Jacqueline Reinhart se classe 21ème et 1ère de la série 4D; Simone Vogein, quant à elle, termine 33ème, 2ème de la série 5A.

Au championnat de France interclubs, en série 5, l'équipe d'Azur a terminé 91ème sur 295. Elle était composée de Simone-Andrée Ricard, Jacqueline Reinhart, Simone Vogein, Claudie Chevreau et Jeannette Humblot.

L'assemblée générale du 22 Juin a confirmé la bonne santé du club qui ne demande qu'à accueillir de nouveaux membres. A l'issue de l'assemblée générale, un repas amical servi à l'Auberge des Pins réunissait une vingtaine de convives: chaude ambiance!

En juillet et août, le club fermera ses portes. La reprise se fera le mardi 7 septembre, à 14 heures 15, salle François Mitterrand.

Autre date à retenir: Samedi 9 octobre: tournoi régional d'Azur.

Pour tout renseignement, s'adresser à

Jean-Louis Charret

398, rue bel air, Azur.

05 58 48 15 82

